



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN EAU 2030

Stratégie ministérielle de l'eau
pour la résilience et la sobriété





ÉDITO

de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire



Notre pays est pleinement engagé dans une démarche de transition écologique qui s'est accélérée depuis 2017. Des objectifs ambitieux ont été fixés, avec la neutralité carbone qui devra être atteinte en 2050 ou la réduction dès 2030 de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le ministère des Armées s'est engagé de plain-pied dans cette transition écologique qui doit mettre sur le même plan lutte contre le changement climatique et préservation de la biodiversité. Plans ministériels Climat et Biodiversité, Stratégie ministérielle de la performance énergétique de 2020, Plan d'accélération des mesures de sobriété énergétique et d'exemplarité de 2022, Stratégie ministérielle sur les déchets, c'est l'ensemble de ces transitions sur lesquelles le ministère des Armées s'engage !

Des résultats sont déjà visibles : la consommation totale du parc immobilier du ministère a baissé de plus de 20 % depuis 2010. Dans le même temps, les consommations en énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre associées ont été réduites

de près de 30 %. Ces efforts se poursuivent désormais autour de cette nouvelle stratégie ministérielle de l'eau.

Elle s'inscrit comme une déclinaison du nouveau plan gouvernemental pour l'eau qui a été présenté par le président de la République le 30 mars dernier. Sobriété des usages, optimisation de la ressource en eau, préservation de la qualité de l'eau sont les axes majeurs du plan gouvernemental. Les objectifs sont à court terme, pour anticiper l'été prochain, comme à long terme, avec la volonté de diminuer de 10% les prélèvements en eau d'ici 2030.

La stratégie ministérielle de l'eau de nos armées s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Ambitieuse, elle disposera d'une enveloppe importante de 429 millions d'euros. Elle devra ainsi répondre aux enjeux majeurs que sont la meilleure connaissance de nos infrastructures et de notre consommation, la sécurisation de l'approvisionnement en eau - à la fois en quantité et en qualité -, la sobriété dans nos usages et le développement d'une meilleure imbrication avec les territoires.

La meilleure connaissance de l'ensemble des infrastructures et des réseaux d'eau sera un préalable au développement d'une politique ambitieuse. A terme, cette connaissance fine permettra de mettre en œuvre les mesures indispensables pour atteindre l'objectif fixé de 10% de baisse de la consommation d'eau d'ici 2030.

Sécurisation de l'approvisionnement et sobriété des usages sont en ce sens deux objectifs liés qui seront mis en œuvre par le plan ministériel. Les outils pour limiter l'usage de la ressource en eau et en assurer sa bonne qualité seront utilisés : réparation des réseaux, réutilisation des eaux usées, récupération des eaux de pluie comme restauration des cours d'eau. Sur la réparation, le plan devra permettre à terme de résorber l'ensemble des points noirs du ministère, soit ceux où plus de 50% de l'eau est perdue dans son acheminement, en miroir du plan gouvernemental.

Le ministère des Armées, derrière son ministre Sébastien Lecornu, est pleinement mobilisé pour garantir la durabilité de son modèle sur notre territoire. Le plan ministériel eau en est un nouvel exemple.

SOMMAIRE

LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE L'EAU	5
LES 5 OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	5
OBJECTIF 1 : MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR.....	5
OBJECTIF 2 : SÉCURISER LES BESOINS INDISPENSABLES AU FONCTIONNEMENT DES ARMÉES ET ÊTRE SOBRE DANS LES USAGES.....	6
OBJECTIF 3 : LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DIMINUER L'EXPOSITION LIÉE AUX PHÉNOMÈNES EXTRÊMES	6
OBJECTIF 4 : MOBILISER POUR RENFORCER LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE DE L'EAU.....	6
OBJECTIF 5 : RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'EAU	6
LES MESURES ET ACTIONS PRINCIPALES	7

LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE L'EAU

Avec sa stratégie ministérielle à l'horizon 2030, le ministère des Armées s'engage en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

L'eau est une ressource indispensable, partagée par tous et essentielle à de nombreux usages. Cette ressource actuellement en tension est également le premier marqueur du changement climatique.

Par la diversité de ses activités, notamment opérationnelles, industrielles, et tertiaires, en tant qu'exploitant, consommateur ou gestionnaire du plus grand patrimoine foncier public de l'Etat, le ministère des Armées est concerné par tous les événements liés à l'eau et porte donc une responsabilité particulière.

Face à l'épreuve du changement climatique, dont les manifestations sont déjà perceptibles, et au regard de cette responsabilité, le ministère des Armées contribue au plan national d'action et se mobilise au travers d'une stratégie ministérielle de l'eau.

En formalisant aujourd'hui sa stratégie et en sacralisant une enveloppe de 429 millions d'euros, le ministère des Armées s'engage résolument dans une politique visant, dans le respect de la législation et en cohérence avec les plans et stratégies menés au niveau national ainsi qu'avec ses propres politiques connexes :

- à sécuriser les accès à la ressource en eau douce pour préserver en particulier la capacité opérationnelle des armées sur le territoire ;
- à limiter ses consommations et son impact sur les milieux ;
- à mieux s'insérer dans les organisations territoriales.



Cette stratégie se concentre sur les enjeux liés à l'eau douce sur le territoire de la métropole ainsi que dans les Outre-mer. Elle s'articule autour d'actions concrètes, organisées en cinq objectifs :

- mieux connaître pour mieux savoir où et comment agir ;
- sécuriser les besoins indispensables au fonctionnement des armées et être sobre dans les usages ;
- limiter l'empreinte environnementale du ministère des Armées et diminuer le risque lié aux phénomènes extrêmes ;
- mobiliser tous les acteurs autour de la politique ministérielle de l'eau ;
- renforcer la coopération avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

LES 5 OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

OBJECTIF 1 : MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

La mise en œuvre de la stratégie ministérielle nécessite au préalable une action pour faire un état des lieux global de l'état des infrastructures et réseaux du ministère des Armées et de la pression qu'il exerce sur la ressource en eau et les milieux aquatiques présents sur ses emprises.

Il permettra de consolider la bonne connaissance des réseaux et infrastructures du petit cycle de l'eau, des cours d'eau et milieux aquatiques présents sur les emprises du ministère ainsi que de la consommation en eau du ministère au regard de ses usages.

Les informations et données recueillies seront intégrées dans les systèmes d'information permettant de savoir où et comment agir.

OBJECTIF 2 : SÉCURISER LES BESOINS INDISPENSABLES AU FONCTIONNEMENT DES ARMÉES ET ÊTRE SOBRE DANS LES USAGES

Le maintien de la capacité opérationnelle des armées dans un contexte de changement climatique est au cœur de cet objectif. Elle est couplée à la nécessité absolue d'une diminution de la consommation, dans la logique de la baisse nationale de 10% des prélèvements en eau.

Pour y répondre, le ministère des Armées se positionne en tant qu'acteur résilient et sobre :

- Résilient : les sites prioritaires feront l'objet d'une démarche de résilience spécifique afin d'anticiper les impacts du changement climatique que constituent le manque de disponibilité en eau, les incendies ou les inondations ;
- Sobre : en lien avec la démarche Etat exemplaire de sobriété et de lutte contre le gaspillage, le ministère s'engage dans une démarche résolue de sobriété adaptée à ses usages. La réparation des réseaux d'eau avec la résorption des points noirs, la réutilisation des eaux usées ou la récupération des eaux de pluie contribueront également à atteindre cet objectif.



OBJECTIF 3 : LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DIMINUER L'EXPOSITION LIÉE AUX PHÉNOMÈNES EXTRÊMES

En tant que principal utilisateur du domaine foncier public de l'Etat, le ministère des Armées s'engage à limiter son empreinte environnementale en développant des actions de préservation et de restauration des écosystèmes, en particulier des milieux humides et en diminuant la pression sur la ressource et les milieux.

Il s'engage dans une démarche de meilleure préparation des emprises aux phénomènes extrêmes liés au manque ou à l'excès d'eau, en s'appuyant notamment sur les Solutions fondées sur la nature, en travaillant sur la gestion intégrée des eaux pluviales et en engageant une dynamique de désimperméabilisation des sols.

OBJECTIF 4 : MOBILISER POUR RENFORCER LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE DE L'EAU

La stratégie ministérielle de l'eau nécessite d'importants moyens humains et financiers.

Cette mobilisation passe par :

- la clarification des responsabilités de chacun dans le domaine ;
- le déploiement d'une gouvernance locale adaptée ;
- le renforcement de la formation ;
- la fiabilisation des besoins financiers nécessaires et la recherche des partenaires ;
- le déploiement d'actions de sensibilisation et de communication.

OBJECTIF 5 : RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'EAU

L'eau est un bien commun partagé entre tous et sur lequel de nombreux acteurs interviennent dans la gestion et la protection de cette ressource, tant au niveau local qu'au niveau national.

Le continuum physique du cycle de l'eau, la complexité de l'organisation mêlant réalité géographique (bassin versant) et administrative, et la spécificité de la réglementation dans ce domaine nécessitent de renforcer la coopération du ministère des Armées avec les acteurs civils, à tous les échelons, nationaux comme locaux.

Cette coopération prendra la forme :

- D'une mobilisation d'expertises et réseaux professionnels externes visant en particulier à faire émerger des solutions innovantes adaptées aux besoins du ministère des Armées ;
- D'une coopération avec les acteurs institutionnels de l'eau, puisque le ministère des Armées est également un acteur local de la politique de l'eau, présent sur tous les territoires.

LES MESURES ET ACTIONS PRINCIPALES

OBJECTIF 1

MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

- Un **audit général** de l'ensemble des réseaux et installations sur les emprises du ministère des Armées ;
- L'équipement de plus de sites pilotes avec des compteurs internes pour une meilleure mesure des consommations d'eau et pour vérifier l'efficacité des mesures de sobriété.

OBJECTIF 2

SÉCURISER LES BESOINS ET ÊTRE SOBRE

- La résorption des points noirs via la réparation des réseaux d'eau afin de limiter les fuites dans l'acheminement de l'eau ;
- Une politique de réutilisation des eaux usées ;
- Un **document-cadre** fixant les mesures à suivre en matière d'eau pour tout projet de construction ou de réhabilitation de bâtiment.

OBJECTIF 3

LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET DIMINUER L'EXPOSITION LIÉE AUX PHÉNOMÈNES EXTRÊMES

- La participation à l'objectif national de **restauration** de 50 000 ha de zones humides d'ici 2026 (par exemple par l'entretien de la végétation en zones humides comme dans les tourbières) ;
- La **récupération des eaux de pluie** dans les emprises ;
- La **lutte contre l'imperméabilisation des sols** et de désimperméabilisation des sols ;
- Le développement des **solutions d'adaptation fondées sur la nature**.

OBJECTIF 4

MOBILISER POUR RENFORCER LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE DE L'EAU

- Répondre aux besoins en matière de formation sur l'eau et sensibiliser l'ensemble des agents du ministère.
- Faire appel aux réservistes pour participer au développement et à la mise en œuvre de la stratégie ministérielle de l'eau ;
- Élaboration du plan d'actions pluriannuel sur les réseaux et les infrastructures.

OBJECTIF 5

RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'EAU

- Le renforcement de la coopération avec les acteurs locaux de l'eau ;
- Le renforcement de la coopération avec les ministères de la Transition écologique et de la Santé et de la Prévention.

LE MINISTÈRE DES ARMÉES

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

En permanence, 24H/24, plus de 35 000 militaires assurent la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger : 13 000 sur le territoire national et 22 000 répartis dans le monde (dont 6 000 déployés en opérations extérieures)

À HAUTEUR D'HOMME

pour l'année 2023

207 000 militaires et 64 000 civils.
270 000 hommes et femmes, dont 22 % de femmes.
26 000 recrutements par an, dont 4 000 agents civils.
41 000 réservistes opérationnels sous contrat.

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

pour l'année 2023

43,9 milliards d'euros de budget, soit le 2^e budget de l'État.
14,5 milliards d'euros pour l'équipement des forces.
200 000 emplois générés par la Base industrielle et technologique de défense (BITD).
26 000 Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI) en contrat avec le ministère des Armées.

TOURNÉ VERS L'AVENIR

pour l'année 2023

7 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 1 milliard consacré à l'innovation.

1^{er} ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

275 nécropoles nationales, 10 hauts lieux de la mémoire nationale, 2 200 carrés militaires, un millier de lieux de sépulture dans 80 pays, lieux de commémoration et de transmission de la mémoire combattante.

2^e ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

21 musées, 160 monuments classés, 3 millions de visiteurs par an.
3 millions de photos et 21 000 films couvrant 4 siècles d'Histoire.

Centre media du ministère des Armées
Tél. : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr



Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr